

## **Compte-rendu de la réunion CCA**

### **du 7 mars 2023 18 h à distance**

Présents : La Salmonie Helene, Gautier Romain, Catherine Francois, Dettling Françoise, Pariat Monique, Poirey Thierry, Peberel Nathalie, Venuat Cecile, Bernard Porte, Tom Grainger  
Excusés : Schenfeigel Christophe, Gauthier Jean-Luc, Largenton Delphine, Aulnette Véronique, Gaumont Christophe

#### **1. Plan d'action**

L'objectif de ce document est de dresser la feuille de route, pour un travail partagé avec les différents services de la fédération, et aussi au niveau des régions avec les commissions sportives notamment.

Ce document vise à rendre visible le travail de la CCA et des CRA à travers des actions traditionnelles pour une part et novatrices pour d'autres avec des enjeux, des objectifs partagés à défendre et à valoriser.

La CCA a revu l'ensemble du document en actualisant les données avec l'année 2022 et 2023 connues.

Les dernières remarques des membres de la CCA sont intégrées au document qui sera présenté au BE de la FFVoile pour validation.

#### **2. Compte-rendu d'arbitrage club**

Ce formulaire doit permettre au club de faire un retour à la CCA sur l'arbitrage de leurs épreuves. C'est avant tout un outil qui doit permettre de suivre la qualité de l'arbitrage fait par nos arbitres :

- qualité du travail sur l'eau/ à terre
- qualités relationnelles avec le club
- qualité dans la gestion des équipes que vous lui mettez à disposition
- savoir être et bonne conduite (politesse, alcool, ...).

L'objectif est de progresser tous ensemble pour un meilleur arbitrage.

Lien : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScunaChzm66A7U-5im0kwBPGEXVRtAGBO0KONh8wacV1F08zq/viewform>

#### **3. Nouveau site internet**

La CCA a profité de l'incident technique de février 2023 pour avancer la mise en route du nouveau site arbitrage qui était en préparation.

Lien : <https://umbraco.ffvoile.fr/espace-arbitrage/>

#### **4. Questions diverses**

Statut arbitre régional stagiaire :

Un arbitre régional stagiaire (juge, comité) peut être désigné par son président de club comme arbitre de club et avoir donc la fonction arbitre de club et la qualification arbitre régional actives. Un arbitre régional, s'il n'est pas arbitre de club, ne doit pas pouvoir postuler comme président de CC ou de jury quel que soit le niveau de la régates. Il pourra postuler uniquement comme juge ou CC (adjoint) dans son club ou dans un autre club.

Si un arbitre régional stagiaire est également arbitre de club, il doit pouvoir postuler comme président de CC dans les régates de son club uniquement.

Le service informatique sera sollicité pour mettre l'informatique en phase avec ce point.

**Romain Gautier**

**Président de la Commission Centrale  
d'Arbitrage**